



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 2

de la décision de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République du Tchad pour l'année 2021

Document d'action « Appui à la tenue du référendum constitutionnel et des élections présidentielles au Tchad »

PLAN D'ACTION ANNUEL

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action au sens de l'article 23, paragraphe 2, du règlement IVCDICI - Europe dans le monde.

1. SYNTHÈSE

1.1. Tableau récapitulatif de l'action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	« Appui à la tenue du référendum constitutionnel et des élections présidentielles au Tchad » Numéro CRIS: NDICI AFRICA/2021/043-296 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDICI - Europe dans le monde)
2. Initiative "Team Europe"	Non
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : République du Tchad
4. Document de programmation	Programme indicatif pluriannuel (PIP) 2021-2027
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s)/résultats attendus concernés	Objectif spécifique 1.1 - Promouvoir les valeurs fondamentales et universelles de l'État de droit et des droits humains, en appuyant les réformes du secteur judiciaire et la démocratisation Résultat 1.1.b - Institutions démocratiques installées, dans le respect des principes de la séparation des pouvoirs
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES	
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Domaine prioritaire 1 - Gouvernance, démocratisation, paix et sécurité Gouvernement et société civile (CAD 151)
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal: ODD 16 - Paix, Justice et institutions efficaces Autres ODD importants et, le cas échéant, cibles: ODD 5 - Égalité entre les sexes ODD 10 - Réduction des inégalités
8 a) Code (s) CAD	15151 - Élections : 65 % 15150 - Participation démocratique et société civile : 25 %

	15153 - Médias et libre circulation de l'information : 10 %			
8 b) Principal canal de distribution	41114 – PNUD			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input type="checkbox"/> Climat <input type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Education <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Nutrition	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Objectif principal
	Biodiversité	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	11. Marqueurs internes	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif
Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transport contacts interpersonnels énergie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

	connectivité numérique		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Migration	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET

12. Montants concernés	<p>Ligne budgétaire: BGUE-B2021-14.020120-C1-INTPA</p> <p>Coût total estimé: 21 000 000 EUR</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE: 16 000 000 EUR</p> <p>Cette action est cofinancée en parallèle par :Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), pour un montant estimé à 5 000 000 EUR</p>
-------------------------------	---

GESTION ET EXÉCUTION

13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)	<p>Modalité du projet</p> <p>Gestion directe par:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions • Marchés publics <p>Gestion indirecte avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)</p>
--	--

1.2. Résumé de l'Action

Le Tchad vit un moment charnière dans son histoire, suite à la mort au combat du Président Idriss Déby Itno, annoncée le 20 avril 2021, après plus de trente années au pouvoir, et à la mise en place d'un Conseil militaire de transition (CMT) en situation d'interim, pendant une durée prévue de dix-huit-mois, renouvelable une fois. Ce moment charnière est à la fois délicat pour la stabilité du pays et de la région, et source d'opportunités pour la démocratie et le développement.

L'action proposée vise à soutenir le Tchad (autorités, société civile) dans un retour apaisé à l'ordre constitutionnel et une transformation démocratique durable.

Les objectifs spécifiques de l'action, sont :

1. L'organisation des processus électoraux (référendum constitutionnel et élections présidentielles) libres, inclusifs, crédibles et conformes aux standards internationaux est facilitée.
2. La participation des organisations de la société civile, des médias, des femmes et des jeunes aux processus démocratiques et politiques est améliorée.

À cet effet, l'action contribuera à développer les capacités institutionnelles des acteurs clés du processus électoral de sortie de transition, tels que les organes de la transition et principalement le gouvernement, ainsi que la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le Bureau permanent des élections (BPE) et la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH). L'action accompagnera aussi les organisations et plateformes de la société civile ainsi que les médias (surtout associatifs, communautaires, commerciaux, confessionnels) dans leurs rôles d'observation, de sensibilisation et d'information autour du processus électoral, afin de favoriser la pluralité et la transparence dans le suivi de la transition, ses étapes, ses jalons et ses contingences.

L'action est alignée avec la Charte de transition du Tchad, qui prévoit la tenue d'un référendum constitutionnel au terme de la phase de transition. Elle est complémentaire au « Programme d'appui à la transition politique et à la consolidation de l'État au Tchad (SRBC) » de l'UE qui prévoit un appui à la tenue du dialogue national inclusif et à l'élaboration d'un projet de Constitution par le Conseil national de transition (CNT) à soumettre au référendum.

La présente action est complémentaire à deux actions adoptées dans le cadre du 11^e FED/PIN dans le domaine de la gouvernance électorale et qui n'ont pas encore démarré : (i) le Programme d'appui à la crédibilité et à la transparence des élections législatives au Tchad (PAPEL-ACTET) avec le PNUD ; (ii) le Projet d'appui au parlement et aux processus électoraux (PAPPE), qui vise le renforcement des capacités de l'Assemblée nationale et d'autres institutions ainsi que des organes pérennes en charge du processus électoral, des médias et des acteurs de la société civile, sans pour autant s'inscrire dans un processus électoral spécifique. L'action est aussi complémentaire au projet « Ma voix compte 2 » de l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), en cours de mise en œuvre, qui vise à promouvoir la participation citoyenne au Tchad à travers une subvention à un consortium d'organisations de la société civile.

2. JUSTIFICATION

2.1. Contexte

Contexte général

Le Tchad reste confronté à des crises chroniques complexes (sécuritaires, migratoires, alimentaires et environnementales). La crise Covid-19 a fortement limité les recettes de l'État, du fait de la chute historique des prix du pétrole de 2020. Le Tchad fait à nouveau face à une crise macro-économique du fait de sa dette et de sa dépendance à ses exportations de pétrole. En juin 2021, le Fonds monétaire international (FMI) a estimé le gap du budget de l'État à 580 000 000 USD, avec de probables conséquences néfastes au niveau de la dette qui a atteint un niveau critique. Le taux de croissance du PIB a été de -0,9 % en 2020 contre 5,5 % initialement prévu, après une embellie de 2,9 % en 2019. Le pays dédie une part importante de son budget à la défense et à la sécurité nationale et régionale.

Il est le troisième pays le moins avancé au monde en termes de développement humain (index du PNUD 2019). Sa population a été estimée en 2020 à 16 300 000 habitants, soit une croissance d'environ 50 % au cours de la dernière décennie. Elle est majoritairement jeune, avec 53,3 % de moins de 15 ans. L'espérance de vie est de 53,2 ans, bien inférieure à la moyenne de l'Afrique sub-saharienne (58,5 ans). Le taux de fécondité est très élevé, avec 5,95 enfants par femme (2016) et une croissance démographique annuelle de 3,53 %. Environ 22 % de la population vit en milieu urbain et 78 % en milieu rural dont 3,4 % sont des groupes nomades. Près de 2 400 000 Tchadiens (soit 15,5 % de la population) se trouvent dans l'extrême pauvreté (Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques).

La situation sécuritaire aux frontières avec la Libye, le Soudan, la République centrafricaine et le bassin du lac Tchad reste particulièrement préoccupante, avec la présence de plusieurs groupes armés (y compris djihadistes) qui pourraient être tentés de profiter de la crise politique actuelle pour se coaliser. Le pays abrite actuellement plus d'un million de personnes réfugiées et/ou déplacées en lien avec des conflits armés. La crise humanitaire au lac Tchad reste l'une des plus importantes à l'échelle mondiale.

Le Tchad joue un rôle crucial dans la stabilité et la lutte contre le terrorisme au niveau régional, par sa diplomatie militaire et par le déploiement de son armée au-delà de ses frontières. Le pays est devenu une puissance militaire importante dans la région sahélo-saharienne et un partenaire majeur dans les efforts régionaux déployés en faveur de la sécurité dans le centre du Sahel et dans le bassin du lac Tchad. Il est prévu que le Tchad continue à assurer la présidence tournante du G5 Sahel jusqu'en février 2022.

Contexte de la transition politique

Le Tchad se trouve à un tournant majeur dans son histoire, suite à la mort au combat du Président Idriss Déby Itno, annoncée le 20 avril 2021 par le porte-parole de l'armée tchadienne, après plus de 30 ans au pouvoir. Ce dernier a également annoncé la mise en place d'un Conseil militaire de transition (CMT) présidé par son fils Mahamat Kaka Idriss Déby Itno, suite au renoncement du président de l'Assemblée nationale à assurer l'intérim de la présidence comme le prévoyait la Constitution.

Les nouvelles autorités ont justifié la mise en place du CMT de manière concomitante avec la disparition du Président et sans consultation préalable des partis politiques et des forces vives du pays, en raison des craintes relatives à une possible invasion imminente de la capitale par les rebelles du groupe politico-militaire tchadien du Front pour l'Alternance et la Concorde au Tchad (FACT), impliqué dans les combats associés à la mort du Président Idriss Déby Itno.

La transition ainsi mise en place, est régie par trois organes:

- Le Comité militaire de transition (CMT) a annoncé qu'il est en charge des grandes orientations de la politique nationale et son président Mahamat Kaka Idriss Déby Itno, à la fois président de la République et chef suprême de l'armée. Il promulgue les lois et nomme les membres des autres organes de la transition. En tant que chef de l'administration, il assure le fonctionnement des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État.
- Le Conseil national de transition (CNT) est chargé du pouvoir législatif, de contrôler l'exécution par le gouvernement des décisions du CMT et de rédiger et d'adopter après référendum, le projet de future Constitution prévue dans le cadre de la transition. Il devra assurer la protection et la promotion des droits humains et des libertés pendant la transition. Le mandat du CNT a été conçu pour prendre fin dès l'installation d'un parlement élu (élections législatives). Les 93 membres du CNT ont été désignés le 24 septembre 2021 (33% de femmes et 67% d'hommes ; 31% de jeunes).
- Le gouvernement de transition, mis en place par le CMT, est dirigé par un Premier ministre civil et présidé par le président du CMT. Il a été chargé de la mise en œuvre des politiques du CMT et des lois. Il est composé de 40 membres dont 9 femmes et plusieurs anciens ministres du dernier gouvernement du Président Idriss Déby Itno. Il est chargé de l'organisation du dialogue national inclusif, d'un référendum constitutionnel et des élections qui marqueront la fin de la transition. Le premier ministre et le gouvernement de transition ont été nommés respectivement le 26 avril et le 2 mai 2021.

Le cadre juridique qui régit la transition est la Charte de transition adoptée par le CMT sans consultation publique. L'Union africaine a demandé aux autorités de transition qu'elle soit amendée avant l'approbation d'une nouvelle Constitution par référendum, pour qu'elle permette de garantir, de promouvoir et de protéger les droits politiques et civils de tous les Tchadiens. La Charte concentre l'essentiel du pouvoir entre les mains de son président et prévoit une transition d'une durée de dix-huit mois, jusqu'en octobre 2022, prorogeable une fois. Dans le même sens, les accords et les traités internationaux précédemment conclus par la République du Tchad restent en vigueur sous réserve de réciprocité. La Charte stipule aussi qu'elle deviendra caduque dès l'adoption d'une nouvelle Constitution par voie de référendum (Article 99 de la Charte de transition).

Le gouvernement a adopté une Feuille de route de transition en août 2021 (décret n° 220/PCMT/PMT/SGG/2021). Ce document précise le calendrier des étapes clés de la transition (dialogue national inclusif, réforme constitutionnelle, élections nationales). La Feuille de route couvre la période entre avril 2021 et septembre 2022 et se décline en trois axes stratégiques : 1/ le renforcement de la sécurité et de la défense, 2/ l'organisation du dialogue national, consolidation de la paix et de l'unité nationale et 3/ le renforcement de l'État de droit et de la bonne gouvernance. La Feuille de route comporte plus d'une centaine d'actions pour la mise en œuvre de la transition. Le budget présenté dans la Feuille de route s'élève à 996.56 millions FCFA, dont 841.29 millions FCFA à mobiliser auprès du budget de l'État et/ou des partenaires financiers du Tchad.

La Charte et la Feuille de route prévoient les étapes clés de la transition :

- La tenue d'un dialogue national inclusif par le nouveau ministre chargé de la réconciliation nationale et du dialogue, qui est le troisième poste hiérarchique le plus haut du gouvernement après le président du CMT et le Premier ministre. Sous sa tutelle, un Comité d'organisation du dialogue national inclusif, mis en place par décret le 2 juillet 2021, dispose de 90 jours pour déposer son rapport au Premier ministre, qui pourra le convoquer sur cette base, avec l'accord du président du CMT. Le dialogue annoncé devrait porter sur tous

les sujets d'intérêt national, en vue de la mise en place d'un nouveau contrat social. Le Tchad a déjà connu plusieurs processus de dialogue, dont les décisions ont parfois été contestées par l'opposition.

- L'élaboration d'une nouvelle Constitution en vue de son adoption par référendum. Dans ce cadre, un comité, constitué par décret le 13 juin 2021 et présidé par le vice-président du CMT, a été chargé de sélectionner les 93 membres du CNT sur base des candidatures présentées par les partis politiques, les organisations de la société civile, les hautes autorités traditionnelles, les forces de défense et de sécurité, les organisations des jeunes et des femmes, les groupements syndicaux, les personnes vivant avec un handicap, les ordres professionnels et la diaspora.

Il est prévu que la population tchadienne soit appelée à s'exprimer par référendum, sur le projet de Constitution qui sera préparé sous l'égide du CNT, sans pour autant être invités à désigner une assemblée constituante chargée de la rédiger. Une nouvelle Constitution devrait être ainsi adoptée au Tchad si elle obtient l'aval du peuple. La dernière Constitution prévoyait la possibilité d'un référendum pour approuver sa révision, tout en précisant que celle-ci ne peut porter atteinte à l'intégrité du territoire, à l'indépendance, à l'Unité nationale, à la forme républicaine et à la laïcité de l'État, au principe de la séparation des pouvoirs, aux droits et libertés fondamentaux des citoyens ou au pluralisme politique. Les modalités de l'organisation du référendum ne sont pas encore connues.

- La tenue d'élections nationales de sortie de transition. Le président du CMT a lié la tenue des élections nationales à l'issue des 18 mois de la transition à deux conditions : la première étant que les Tchadiens parviennent à des larges ententes permettant des progrès rapides, et la seconde étant un soutien financier au dialogue et aux élections fourni par les partenaires internationaux. Avant la disparition du Président Idriss Déby Itno, le pays se préparait à organiser des élections législatives en octobre 2021 et plus tard des élections locales. Ces élections sont désormais suspendues, en attendant la tenue du référendum constitutionnel.

La Feuille de route comporte une part importante du budget en matière de défense et de sécurité (environ deux tiers du budget). L'UE et les États Membres avec présence diplomatique au Tchad, ont suggéré au gouvernement de joindre au document de Feuille de route une annexe opérationnelle qui comporte uniquement les étapes clés de la transition qui sont reprises dans la Feuille de route (dialogue national, réforme constitutionnelle, élections nationales), en vue de faciliter le dialogue politique sur la transition avec les potentiels bailleurs.

Dans son communiqué précité, l'Union africaine a demandé au gouvernement de transition d'accélérer le processus d'organisation d'un dialogue national inclusif et transparent. Il est essentiel que l'inclusivité et le respect des droits humains et des libertés fondamentales soient le fil conducteur de la transition.

La transition ne fait pas l'unanimité. Certains partis historiques de l'opposition ont rejoint le gouvernement de transition ainsi que le CNT. Le dispositif de la transition est cependant contesté par certains partis politiques et par une partie de la société civile, et a fait l'objet d'importantes manifestations du peuple tchadien. Un observatoire citoyen de la transition (OCT) a été mis en place par une plateforme d'organisations tchadiennes. Plusieurs acteurs réclament l'organisation préalable d'une conférence souveraine et inclusive. La Conférence épiscopale du Tchad a demandé la tenue d'un dialogue national inclusif de réconciliation, pour parvenir à l'élaboration d'un projet consensuel de Constitution.

La communauté internationale a exhorté le CMT à adopter des mesures spécifiques pour une transition réussie :

- L'UE, via les déclarations du haut représentant de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité/vice-président de la Commission européenne (HRVP) du 20 et du 27 avril et la résolution du Parlement européen du 20 mai 2021, a demandé que la transition soit menée par des civils, qu'elle ait une durée limitée et qu'elle aboutisse à des élections libres et crédibles dans le respect des droits humains.
- L'Union Africaine (UA) n'a pas suspendu le Tchad. Elle a décidé d'accompagner la transition mais a posé des conditions au CMT, via le communiqué du Conseil de paix et de sécurité du 14 mai 2021, et notamment: 1/ l'impératif d'un processus de transition inclusif et consensuel dirigé par des civils et l'urgence de réexaminer la Charte de transition dans ce sens ; 2/ le respect du délai de dix-huit mois de transition ; 3/ le respect de l'engagement des membres du CMT de ne pas se présenter aux prochaines élections nationales ; 4/ le besoin d'élaborer un programme de transition assorti d'une feuille de route, et d'organiser un dialogue national. L'UA a aussi lancé un appel à la communauté internationale, y compris l'UE, pour qu'elle accorde une contribution financière à ses efforts d'accompagnement d'une transition démocratique au Tchad à travers un mécanisme de soutien financier et technique. Des négociations sont en cours sur une contribution

financière de 3 000 000 EUR de l'UE à l'UA dans ce cadre. Cette contribution inclurait la nomination d'un haut représentant et envoyé spécial de l'UA au Tchad, pour permettre à l'UA de suivre la situation avec le mandat d'engager les parties prenantes, en vue d'assurer que les jalons de la transition soient jetés.

- Les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont plaidé pour la nomination d'un gouvernement de large ouverture au Tchad dirigé par un premier ministre civil, ainsi que pour la tenue d'un dialogue national inclusif (sommet extraordinaire du 2-4 juin 2021).

Autres actions de l'UE d'appui à la transition

L'action fait partie d'un paquet d'actions d'appui à la transition démocratique au Tchad sous l'instrument IVCDI, qui seront mises en œuvre de manière indépendante. Des synergies et des complémentarités seront assurées, en particulier pour les actions suivantes :

- Instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP)-European Resources for Mediation Support (ERMES III) : Assistance technique de court terme au Ministère chargé de la réconciliation nationale et du dialogue, pour la médiation (100 000 EUR).
- IVCDI-Rapid Response Pillar : « Support à la médiation et au dialogue » (3 000 000 EUR). L'action, en cours de formulation, consiste en la mise en place d'une assistance technique au Ministère de la réconciliation nationale et du dialogue pendant dix-huit mois, et vise à faciliter : 1/ les efforts de médiation entre les différentes parties et 2/ la préparation et la mise en œuvre du dialogue national inclusif sur la base des principes démocratiques. Cette action est également susceptible de poser les premiers jalons pour un appui à l'élaboration d'un projet de Constitution.
- FED-Facilité Africaine pour la paix, via le Mécanisme de réponse rapide de l'UA : « Support to the AU-Led Support Mechanism (AU-SM) for the political transition in Chad », avec une contribution à l'UA estimée à 3 000 000 EUR, en cours de négociation. L'action vise les résultats suivants : 1/ soutien au développement de politiques stratégiques et de programmes, en relation avec les processus du dialogue national inclusif, de rédaction de la Constitution et des réformes électorales ; 2/ renforcement des capacités dans des domaines stratégiques liés à la gouvernance, la paix et la sécurité, ainsi que la résilience aux conflits violents ; 3/ établissement de mécanismes de coordination sous le leadership de l'UA, y compris le déploiement d'un haut représentant et envoyé spécial.
- IVCDI/PIP-Tchad : « Programme d'appui à la transition politique et à la consolidation de l'État (40 000 000 EUR) », en cours de formulation. L'action se focalisera sur la tenue d'un dialogue national inclusif, sur l'élaboration d'un projet de Constitution à soumettre en référendum et sur la poursuite, pendant la période de transition, des réformes en matière de gouvernance, de finances publiques et de stabilité macroéconomique, dans le respect de la transparence budgétaire.

Actions complémentaires dans le domaine de la gouvernance électorale et démocratique

- FED/PIN-Tchad: « Projet d'appui au Parlement et aux processus électoraux (PAPPE, 8 500 000 EUR) » : L'action a été adoptée en 2019 mais elle n'a pas encore été lancée. Elle devrait être mise en œuvre par l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). Ses objectifs spécifiques sont l'amélioration de la gouvernance inclusive et la transparence des processus électoraux, ainsi que l'efficacité des fonctions de contrôle de l'exécutif, exercées par l'Assemblée nationale.
- FED/PIN-Tchad : « Programme d'appui à la crédibilité et à la transparence des élections législatives au Tchad (PAPEL-ACTET, 10 000 000 EUR) », à mettre en œuvre via une contribution au panier commun du PNUD. Ses objectifs spécifiques sont : 1/ le processus électoral est mieux préparé et organisé par les organes chargés de la gestion des élections ; 2/ les risques de tensions sont désamorçés, les droits humains et le dialogue politique sont respectés ; 3/ les citoyens, dont les jeunes et les femmes participent de manière plus effective au processus électoral. Les élections législatives, initialement prévues en 2015, puis programmées pour 2019 et attendues depuis 2015, n'ont pas encore eu lieu. La dernière date annoncée était en 2021, mais ce processus a été suspendu avec la mise en place du CMT au Tchad en avril 2021.

2.2. Analyse des problèmes

Brève analyse des problèmes :

Le Tchad traverse à l'heure actuelle une phase de transition politique suite au décès soudain du Président Déby. Le CMT a mis en place un gouvernement civil, chargé d'organiser un dialogue national inclusif, un référendum constitutionnel et des élections générales. Plusieurs voix au niveau national et international, ont demandé que la transition soit menée par des civils, que le dialogue national serve essentiellement à la mise en place d'un organe législatif chargé d'élaborer un projet consensuel de Constitution, et que le processus électoral annoncé soit crédible et inclusif et qu'il se déroule dans les délais.

Les dernières élections au Tchad ont été organisées en 2021 par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), organe non permanent, avec l'appui technique du Bureau permanent des élections (BPE) et le conseil politique du Cadre national de dialogue politique (CNDP). La transition et sa feuille de route, pourraient conduire à un renouvellement total ou partiel de la dernière CENI et possiblement à une implication technique du gouvernement dans l'organisation des élections.

Le modèle électoral tchadien est construit autour d'un organe indépendant, mais non permanent, dédié aux élections (montage fréquent en Afrique sub-saharienne) : la CENI. Le BPE relève de la CENI lorsqu'elle est activée. En dehors des périodes électorales, donc en l'absence d'une CENI, le BPE relève du Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation. A ce modèle correspond une implication limitée du gouvernement dans l'organisation du processus électoral.

Le contexte actuel devrait être encore clarifié : le Premier ministre du gouvernement de transition a inscrit l'organisation des élections dans son programme politique, tandis que le président du CMT a affirmé que la mission confiée au Premier ministre et à son gouvernement est d'organiser le dialogue national et les élections. Dès lors, nonobstant le modèle tchadien, un scénario possible est celui d'une implication plus grande du gouvernement de transition dans l'organisation des élections.

Tout cela implique une configuration potentiellement nouvelle et non éprouvée pour l'organisation des prochains scrutins, mais aussi des défis extraordinaires, liés à l'organisation d'un processus électoral de sortie d'une transition politique et la coexistence des opportunités liées à la transition, qui porte un potentiel important d'avancées démocratiques mais aussi le risque d'un recul démocratique.

Ce contexte justifie un appui technique et financier à l'organisation du processus électoral de sortie de transition, sur base d'un engagement clair des autorités tchadiennes en matière de retour à un ordre constitutionnel et de renforcement durable de l'ordre démocratique. Cela justifie également un appui technique et financier aux acteurs de la société civile et des médias dans leurs rôles d'observation, de sensibilisation et d'information autour du processus électoral, afin de favoriser la pluralité, l'inclusion et la transparence dans le suivi de la transition, ses étapes, ses jalons et ses contingences. Par ailleurs, l'espace de la société civile tchadienne a été réduit dans le cadre de la législation adoptée en 2018, qui impose une série d'obligations aux organisations non gouvernementales (ONG) tchadiennes et internationales qui sont opérationnelles au Tchad.

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action :

Conseil militaire de transition (CMT)

Le CMT définit les grandes orientations de la politique nationale et son président, à la fois président de la République, chef suprême de l'armée et président du gouvernement de transition, promulgue les lois et nomme les membres des autres organes de la transition.

Comité national de transition (CNT)

Le CNT a été conçu pour exercer le pouvoir législatif, contrôler l'exécution par le gouvernement des décisions du CMT, rédiger et adopter le projet de nouvelle Constitution du Tchad. Le mandat du CNT prend fin dès l'installation d'un parlement élu. Cet organe pourrait bénéficier de l'appui technique de juristes et de constitutionnalistes, pour

renforcer ses capacités et promouvoir l'intégration des bonnes pratiques internationales et régionales dans son travail sur un projet de Constitution.

Gouvernement de transition

Le gouvernement de transition est dirigé par un Premier ministre et présidé par le président du CMT. Le gouvernement doit assurer la mise en œuvre des politiques du CMT et des lois. Il a été mis en place le 2 mai 2021. Il est composé de 40 membres dont 9 femmes et plusieurs anciens ministres du dernier gouvernement de l'ancien Président Déby. Son programme politique comprend l'organisation d'un dialogue national inclusif, d'un référendum constitutionnel et d'élections générales. La charge de veiller au déroulement du processus électoral pourrait concrètement revenir au ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation.

Commission électorale nationale indépendante (CENI)

Dans l'architecture institutionnelle du Tchad jusqu'à présent, la CENI était un organe non permanent et régi par la loi, responsable de conduire des opérations électorales et proclamer les résultats provisoires des élections. La CENI actuelle est composée de 31 membres dont 30 désignés par les partis politiques sur proposition du Cadre national de dialogue politique (CNDP). Elle dispose de démembrements à différents échelons sur l'étendue du pays. Depuis sa mise en place en février 2019, 10 de ses membres ont été remplacés par décret. Le modèle d'organe de gestion des élections (OGE) indépendant à nomination politique, auquel la CENI tchadienne correspond, favorise en principe l'acceptation politique mais comporte le double inconvénient d'une prise de décision lourde et d'un niveau d'expertise technique souvent faible. La nature politique de la CENI est par ailleurs couplée à une dimension pléthorique de cet organe.

La Charte de la transition au Tchad prévoit la tenue d'un référendum constitutionnel. Pour cela, la révision des listes électorales pourrait être nécessaire, ainsi que la mise à jour de la cartographie électorale et l'évaluation de la production et la distribution des cartes d'électeur. Ces opérations pourraient être menées par le Bureau permanent des opérations (BPE) sans la CENI, ou bien par la CENI et le BPE ensemble.

La loi prévoit la dissolution de la CENI après avoir rempli son obligation de publier un rapport post-électoral dans les 3 mois suivant une élection. Elle pourrait cependant légalement être maintenue en place, à condition que des élections soient prévues moins d'un an plus tard. Les dernières élections organisées sous l'égide de la CENI ont eu lieu en avril 2021. Il est donc fort probable que sa composition soit renouvelée en tout ou en partie, d'autant plus que s'agissant d'une institution non permanente, elle devra refléter en son sein les équilibres politiques actuels.

L'UE a prévu un appui à la CENI sous la forme d'une contribution au panier commun du PNUD, par une autre action de gouvernance électorale, ciblée sur les élections législatives (non tenues depuis le dernier scrutin de 2011) et adoptée par l'UE dans le cadre du 11^e FED/PIN pour le Tchad (projet PAPEL-ACTET). En plus de cet appui, l'appui financier complémentaire et l'assistance technique renforcée prévus dans la présente action, se justifient par le nombre d'étapes à venir : un processus électoral au cours d'une transition politique, le renouvellement probable de la CENI, la révision possible des listes électorales, l'organisation d'un référendum constitutionnel et d'élections générales présidentielles et législatives. Les élections législatives pourraient être pour la première fois couplées aux présidentielles, c'est-à-dire menées simultanément, à la fois en raison du caractère limité des ressources logistiques et budgétaires, mais aussi du souhait pressant, parmi la population, pour davantage de démocratie.

Bureau permanent des élections (BPE)

Le BPE est une structure technique permanente chargée d'assister la CENI et d'en assurer le secrétariat, ainsi que de pourvoir à la gestion et la mise à jour du fichier des électeurs. Cet organe souffre de plusieurs limites, notamment sa petite taille, la faiblesse de ses ressources humaines, l'absence d'une définition claire de ses attributions, le manque de moyens en dehors des périodes électorales, la nature et les dimensions de la CENI de laquelle il dépend en période électorale. Des appuis au BPE sont prévus par d'autres actions de gouvernance électorale adoptées par l'UE dans le cadre du 11^e FED/PIN pour le Tchad, notamment par le projet PAPEL-ACTET pour renforcer ses capacités lors des élections législatives et par le projet PAPPE vers la consolidation et pérennisation de ses activités hors cycles électoraux.

Cadre national de dialogue politique (CNDP)

Le CNDP est un organe issu d'un accord politique et qui ne trouve pas son fondement dans le cadre juridique. La CENI et ses démembrements ont généralement été perçus comme étant une émanation du CNDP, qui en identifiait les membres. Le mandat du CNDP jusqu'à présent a compris la concertation sur des sujets politiques et la rédaction

d'avant-projets de lois en matière électorale. Le CNDP est composé de 30 membres, dont 15 membres désignés par les partis de la majorité présidentielle et 15 autres désignés par les partis de l'opposition. Il a un mandat d'un an, son président est choisi parmi ses 30 membres et sa présidence est censée être tournante. Un appui au CNDP est prévu par une autre action de gouvernance électorale adoptée par l'UE dans le cadre du 11^e FED/PIN pour le Tchad (projet PAPEL-ACTET).

Cour suprême

Reformée sous la 4^e République en 2018, puis en 2020, la Cour suprême exerce les compétences qui relevaient auparavant de plusieurs juridictions. Elle reçoit les candidatures à la présidence de la République, notifie les éventuels rejets aux intéressés, arrête et publie les listes définitives des candidats. Les candidats aux élections législatives et locales peuvent saisir la Cour suprême en cas de rejet de leur candidature par la CENI. Ses Chambres réunies reçoivent des exemplaires des procès-verbaux de dépouillement des résultats et contrôlent la régularité des opérations de vote. Elles reçoivent ensuite les contestations et traitent les contentieux des élections présidentielles, législatives et locales, dont la Cour proclame les résultats définitifs. Un quitus de la Cour suprême est nécessaire pour que les partis politiques puissent être remboursés d'une partie de leurs dépenses de campagne électorale. D'autres actions de gouvernance électorale adoptées par l'UE dans le cadre du 11^e FED/PIN pour le Tchad et premièrement le projet PAPPE, visent à renforcer la Cour suprême, notamment dans l'exercice de ses nouvelles compétences liées au traitement des candidatures, au contrôle des opérations électorales et au règlement des contentieux électoraux. Le programme PAPEL-ACTET comporte aussi un appui à la gestion des contentieux électoraux.

Commission nationale des droits de l'homme (CNDH)

La CNDH est une autorité administrative indépendante et autonome, prévue par la Constitution et régie par une loi de 2018. Elle a pour mission de formuler des avis au gouvernement sur les questions relatives aux droits humains, y compris la condition de la femme, de l'enfant et des personnes handicapées. Elle peut assister le gouvernement et les autres institutions dans toute question relative aux droits de l'homme, procéder à des enquêtes, études et publications dans la matière, aviser le gouvernement sur les ratifications des instruments juridiques internationaux. La CNDH peut participer à la révision de la législation en vigueur dans le cadre de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Le projet PAPEL-ACTET comporte un appui aux mécanismes de prévention des conflits, de suivi du respect des droits humains. Dans le contexte de la transition politique et du rôle qu'elle pourrait être appelée à jouer dans son déroulement, la CNDH pourrait bénéficier d'un appui technique et financier lui permettant de renforcer ses capacités tout en gardant son impartialité

Partis politiques

Plus de 200 partis politiques sont reconnus au Tchad. Un appui est déjà prévu dans le cadre des actions de gouvernance électorale du 11^e FED/PIN pour le Tchad, pour des institutions telles que l'Assemblée nationale et des organes tels que la CENI et le CNDP, au sein desquels plusieurs partis politiques sont représentés.

Médias

Il existe au Tchad 7 chaînes de télévision, 67 radios, 55 journaux et plusieurs médias en ligne. Les organes des médias, surtout privés, souffrent généralement de leurs faibles capacités et sont mal outillés pour la conduite de leur travail. La Haute autorité des médias et de l'audiovisuel (HAMA) a pour mission de veiller au respect des règles déontologiques et de la législation, de réguler l'accès et l'exercice de la profession de journaliste, de garantir la liberté de la presse et l'expression pluraliste des opinions dans le cadre du respect des valeurs culturelles nationales et de l'ordre public. Dans le cadre de son rôle de soutien au développement de capacités des médias, la HAMA est parfois critiquée pour des décisions qu'elle prend vis-à-vis des médias privés. L'actuel cadre juridique régissant les médias, mis en place en 2018, est considéré par certains comme un retour en arrière par rapport aux anciennes lois qui dépénalisaient les délits de presse. Des actions de gouvernance électorale adoptées par l'UE dans le cadre du 11^e FED/PIN pour le Tchad et notamment les programmes PAPEL-ACTET et PAPPE visent à renforcer la HAMA. Un appui aux journalistes de la presse écrite, des médias audiovisuels et des nouveaux médias est aussi prévu par le projet PAPPE du 11^e FED/PIN. Dans la mesure où l'appui envisagé aux médias tchadiens est limité et largement non encore mobilisé, dans le cadre de la transition les organes des médias et les radios communautaires pourraient bénéficier de formations et d'appuis techniques et financiers visant le renforcement de leurs capacités, leur participation aux débats publics et une couverture médiatique efficace des événements politiques et électoraux.

Organisations de la société civile (OSC)

Les OSC ont évolué au Tchad dans un contexte juridique et politique difficile, et avec un champ d'action assez limité surtout depuis 2018. Plusieurs organisations de la société civile tchadienne, en dépit du contexte difficile et de la

faiblesse de leurs moyens, tentent de s'engager dans le suivi de la gestion publique, dans le débat politique et le plaidoyer, dans l'observation citoyenne, la sensibilisation et l'éducation électorale, dans les droits humains, dans les questions liées au genre et à la jeunesse. Des appuis aux OSC sont prévus par d'autres actions de gouvernance électorale adoptées par l'UE dans le cadre du 11^e FED/PIN pour le Tchad (programmes PAPPEL-ACTET et PAPPE), mais ils sont insuffisants dans le contexte actuel de la transition. Dans la mesure où ces appuis déjà prévus sont limités et largement non encore mobilisés, il est prévu que les OSC bénéficient de cette action, en vue de renforcer leurs capacités, de coordonner leurs efforts et de déployer entre autres une observation nationale à grande échelle du processus électoral. Les activités de cette action en soutien aux OSC, portent un accent sur les organisations de défense des droits humains et sur l'égalité des sexes, pour que des progrès soient réalisés dans ces thématiques.

3. DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1. Objectifs et Produits

Objectifs général et spécifiques

L'objectif général (impact) de cette action est de contribuer au retour apaisé à l'ordre constitutionnel et à la transformation démocratique durable au Tchad.

Les objectifs spécifiques (OS) (résultats) de cette action sont :

- OS1 : L'organisation des processus électoraux (référendum constitutionnel et élections présidentielles) libres, inclusifs, crédibles et conformes aux standards internationaux, est facilitée.
- OS2 : La participation des organisations de la société civile et des médias dans le suivi du processus électoral, et des femmes et des jeunes aux processus démocratiques et politiques, est améliorée.

Produits (P) attendus

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effets attendus) correspondants sont les suivants :

Pour l'objectif spécifique 1

- Produit 1.1 : Les capacités de la CENI et du BPE sont renforcées dans la mise à jour éventuelle et la sécurisation du fichier des électeurs, l'actualisation d'une cartographie électorale possiblement géo-référencée, la gestion efficace des cartes d'électeurs, la formation des effectifs, la préparation et l'organisation du référendum constitutionnel et des élections présidentielles, la concertation avec les acteurs clés du processus, la communication et toute autre activité pertinente.
- Produit 1.2 : Les services du gouvernement de transition préposés à l'organisation du référendum constitutionnel et du processus électoral sont renforcés dans leur opérationnalisation et dans leur coordination.
- Produit 1.3 : La CNDH est formée aux enjeux techniques d'un processus électoral et elle est mieux outillée pour remplir son rôle d'enquête, d'étude et de monitoring des droits humains et de la condition de la femme, dans le cadre du processus électoral.

Pour l'objectif spécifique 2

- Produit 2.1 : Les capacités des organisations de la société civile sont renforcées pour leur participation plurielle et coordonnée aux processus démocratiques, notamment dans leur rôle d'observation électorale citoyenne, de plaidoyer, de sensibilisation et d'information autour du processus électoral.
- Produit 2.2 : Les organisations de femmes et de jeunes, ainsi que de personnes vivant avec un handicap et de déplacés internes (IDP) et retournés, sont renforcées pour leur participation active aux processus démocratiques et politiques.

- Produit 2.3 : Les responsables des médias sont formés dans des domaines spécialisés, renforcés dans leurs capacités en matière de communication et de reportage relatifs au processus électoral, et sensibilisés aux questions liées au genre.

3.2. Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1 : Les capacités de la CENI et du BPE sont renforcées dans la mise à jour éventuelle et la sécurisation du fichier des électeurs, la mise en place d'une cartographie électorale possiblement géo-référencée, la gestion efficace des cartes d'électeurs, la formation des effectifs, la préparation et l'organisation du référendum constitutionnel et des élections générales, la concertation avec les acteurs clés du processus, la communication et toute autre activité pertinente.

- Activité 1.1.1. Mise en place d'une équipe d'assistance technique, dont les profils seront définis en concertation avec la CENI et/ou le gouvernement, chargée d'appuyer les organes électoraux dans la planification stratégique, la préparation et la mise en œuvre des opérations préélectorales, électorales et postélectorales, y compris la concertation avec les acteurs clés et la communication.
- Activité 1.1.2. Contribution au fonds commun géré par le PNUD et visant à fournir une assistance électorale au Tchad, et participation active aux structures de gouvernance mise en place dans ce cadre.

Activités liées au produit 1.2 : Les services du gouvernement de transition préposés à l'organisation du référendum constitutionnel et du processus électoral sont renforcés dans leur opérationnalisation et dans leur coordination.

- Activité 1.2.1. Assistance technique fournie par l'équipe en place (voir Activité 1.1.1.).

Activités liées au produit 1.3 : La CNDH est formée aux enjeux techniques d'un processus électoral et elle est mieux outillée pour remplir son rôle d'enquête, d'étude et de monitoring des droits humains et de la condition de la femme dans le cadre du processus électoral.

- Activité 1.3.1. Assistance technique fournie par l'équipe en place (voir Activité 1.1.1.), renforcement des capacités des membres et conseillers de la CNDH.

Activités liées au produit 2.1 : Les capacités des organisations de la société civile sont renforcées pour leur participation plurielle et coordonnée aux processus démocratiques, notamment dans leur rôle d'observation citoyenne, de plaidoyer, de sensibilisation et d'information autour du processus électoral.

- Activité 2.1.1. Cartographie des OSC engagées dans la gouvernance démocratique et soutien à la mise en place, par une organisation internationale spécialisée, d'une plateforme structurée autour d'une coordination commune pour l'observation nationale tout au long du processus électoral et pour la sensibilisation des électeurs. Une attention particulière sera donnée à la cartographie des OSC travaillant en aide aux personnes vivant avec un handicap et aux déplacés internes (IDP) et retournés, afin de pouvoir soutenir et monitorer leur participation dans le processus électoral.
- Activité 2.1.2. Appui technique et financier à la méthodologie, à la planification, à la coordination, aux recrutements, à la formation, au déploiement d'un PVT (comptage parallèle des résultats) et à la mise en œuvre de l'observation électorale nationale.
- Activité 2.1.3. Appui technique et financier à la planification, la conception, la coordination et la mise en œuvre d'activités de sensibilisation et d'information des électeurs, en concertation avec la CENI et les autres autorités compétentes.

Activités liées au produit 2.2 : Les organisations des femmes, des jeunes, des personnes vivant avec un handicap, des déplacés internes (IDP) et des retournés sont renforcées pour leur participation active aux processus démocratiques et politiques.

- Activité 2.2.1. Cartographie des OSC et des organisations engagées dans la participation des femmes et la promotion des jeunes (y compris en qualité de candidats aux élections) et dans le soutien aux personnes vivant avec un handicap, aux déplacés internes (IDP) et aux retournés. Appui technique et financier, à travers une organisation internationale spécialisée, à la planification des activités, aux campagnes de sensibilisation, aux plaidoyers institutionnels, à la coordination, à la communication et au renforcement des capacités.

Activités liées au produit 2.3 : Les responsables des médias sont formés dans des domaines spécialisés, renforcés dans leurs capacités en matière de communication et reportage relatifs au processus électoral, et sensibilisés aux questions liées au genre.

- Activité 2.3.1. Formations spécialisées, coordonnées par une organisation internationale spécialisée, en matière de processus électoraux, procédés judiciaires, gestion des radios communautaires, conception de sites web pour les journalistes de la presse écrite, des médias audiovisuels et éventuellement des médias qui diffusent par les réseaux sociaux, avec un accent sur les questions du genre, des jeunes et des catégories vulnérables.
- Activité 2.3.2. Dotation aux organes de la presse écrite, à des médias en ligne sélectionnés et aux radios communautaires de matériels de base et de reportage.

3.3. Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet) :

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet) :

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1.

Cela implique que l'égalité de genre est un objectif significatif de l'action.

L'action prévoit de renforcer la tenue d'un référendum constitutionnel et des élections présidentielles, en renforçant la participation des femmes et des jeunes dans les deux processus. Pour cela, l'action prévoit des activités structurantes de cartographie et de renforcement des capacités d'OSC locales en vue de permettre la promotion et la sensibilisation des femmes dans les deux processus électoraux.

Droits de l'homme

À travers ce programme, de nombreuses actions sont mises en œuvre pour la promotion des droits humains. Elles visent une plus grande transparence afin de renforcer la participation citoyenne, l'accès aux droits de vote effectif pour les citoyens, l'accès à un recours effectif pour les partis politiques, l'accès à la libre information à travers les médias professionnalisés, le respect de la règle de droit par les institutions démocratiques, notamment via les produits P.2.1 et P.2.3.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D1. Cela implique que cette thématique est un objectif significatif.

L'action portera attention à l'inclusion des personnes vivant avec un handicap dans les différentes activités prévues et les sensibilisations avec la société civile pour le renforcement de la participation citoyenne (produits P.2.1 et P.2.2).

Démocratie

L'objectif général de l'action est de contribuer au retour apaisé à l'ordre constitutionnel et à la transformation démocratique durable au Tchad, en vue de promouvoir la stabilité au Tchad et dans le Sahel. Toute l'action a comme

ambition de contribuer à la transition démocratique au Tchad par le biais d'un processus électoral crédible et inclusif avec une participation à toutes les étapes de la société civile et un « empowerment » des femmes et des jeunes pour la conscientisation politique et la participation comme citoyens.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

La présente action contribue à la réduction des tensions actuelles entre le CMT (instauré suite au décès du Président Déby) et l'opposition et une partie de la société civile, qui réclame un retour rapide à l'ordre constitutionnel et de rendre le pouvoir aux civils via un processus électoral inclusif et crédible. Dans ce sens, cette action permettra d'apaiser certaines tensions, de créer un nouveau cadre réglementaire et un important travail de dialogue entre les différentes parties, participant de la stabilisation nationale.

Réduction de risques de catastrophes

Le renforcement des capacités des OSC et des collectifs des femmes et des jeunes contribuera localement à une meilleure coordination et réaction en cas de désastres naturels ainsi qu'au flux des populations déplacées de force.

Autres considérations, le cas échéant

N/A

3.4. Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
Politique	Le processus de transition politique et électoral manque de transparence et de crédibilité.	Haute	Haute	<p>L'UE sollicitera la mise en place de mesures préalables attendues du gouvernement:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ respect du programme et de la feuille de route de la transition (étapes clés); 2/ réforme du code électoral dans le cadre du dialogue inclusif ; adoption de l'interdiction, pour le président et les membres du Conseil militaire de transition (CMT), de se présenter aux élections présidentielles; 3/ absence d'obstacle en droit et en pratique à la participation de tous les partis politiques, des jeunes et des femmes tchadiennes dans le processus électoral (en tant qu'électeurs et candidats) ainsi que les déplacés internes et les retournés; 4/ respect de la liberté d'expression et de réunion ; 5/ mesures garantissant un accès complet aux médias nationaux et aux réseaux sociaux ; 6/ couplage des élections législatives et présidentielles. <p>Dialogue politique en concertation avec les membres de l'Équipe Europe et l'Union africaine.</p>

Politique	Par manque de ressources et/ou de volonté politique, les élections législatives sont à nouveau reportées.	Haute	Haute	L'UE et ses États Membres plaident efficacement pour un couplage des élections présidentielles et législatives, tant auprès des Nations Unies que du CMT.
Politique	Le processus de transition prend du retard et dépasse la période initiale de 18 mois	Haute	Haute	Dialogue politique renforcé en format Équipe Europe.
Socio-politique	Des phénomènes de violence liés au contexte électoral se développent dans le pays et découragent la participation citoyenne.	Haute	Haute	L'action appuie la société civile non partisane dans son rôle d'apaisement, de prévention des conflits et d'alerte précoce des phénomènes de violence. L'action appuie les médias dans leur rôle de lutte contre les propos haineux et de facilitation de la participation citoyenne en ligne.
Financier	Manque ou insuffisance de ressources financières pour la réalisation des opérations électorales	Haute	Moyenne	<p>Convaincre les institutions tchadiennes et les partenaires de la nécessité de coupler élections présidentielles et législatives afin d'économiser les moyens.</p> <p>Encourager la planification précoce et détaillée des prises de décisions et des opérations, ainsi que la transparence des procédures d'achat, à travers les différents comités de pilotage.</p> <p>Mobiliser l'analyse qualitative des assistants techniques sur les cahiers des charges et termes de référence en début de chaque procédure d'achat pour limiter déconvenues et délais.</p> <p>Exiger des procédures d'achat compétitives afin de réduire les prix unitaires et précoces afin de bénéficier de possibilités de livraison avantageuse (privilégier la combinaison maritime/terrestre sur l'aérien).</p> <p>Décourager les options technologiques coûteuses et sans impact (voire impact négatif) sur la crédibilité du processus).</p> <p>Intensifier le plaidoyer pour la mobilisation de ressources supplémentaires du panier global (diversifiant les partenaires, encourageant les apports en</p>

				<p>nature afin de diminuer le volume des apports financiers nécessaires).</p> <p>Réduire ou simplifier les activités non-essentielles et priorisation dans l'implémentation des activités de l'action (un dialogue continu UE- PNUD est essentiel).</p> <p>Lutter contre les duplications d'activités entre les partenaires techniques et financiers du Tchad (dialogue UE et partenaires).</p>
Juridique	Retard dans le processus du referendum constitutionnel	Moyenne	Haute	Dialogue politique soutenu, en concertation avec l'Union africaine.
Social	Manque d'adhésion de l'opinion publique, confiance minée entre les organes de transition, les partis politiques et la société civile, les citoyennes et citoyens.	Moyenne	Haute	Campagnes de sensibilisation non partisane menées par la société civile et les médias, appuyées par des subventions UE. Favoriser le dialogue entre le gouvernement et la société civile.
Opérationnel	Le ou les partenaires de mise en œuvre au Tchad n'impliquent pas l'UE, ne se coordonnent pas avec elle ou délaissent les objectifs de réforme.	Moyenne	Haute	L'UE dote l'appui à la démocratisation d'une assistance technique solide chargée d'avoir une vue d'ensemble sur toutes les actions, dont le rôle est présenté aux partenaires de mise en œuvre. L'UE s'implique pour coordonner les appuis au Tchad. L'appui à la démocratisation repose sur une diversification d'acteurs pour démultiplier l'appui aux réformes.

Enseignements tirés:

L'action dispose de nombreuses leçons apprises en matière d'appui aux élections et de démocratisation au Tchad. En particulier, l'action s'appuiera :

- Sur les leçons apprises de l'appui de l'UE aux élections législatives via le fonds commun du PNUD, sous la forme du « Programme d'appui à la crédibilité et à la transparence des élections législatives au Tchad (PAPEL-ACTET) » prévu dans le cadre du 11^e FED/PIN. L'action prévoit quatre mesures préalables attendues du gouvernement pour renforcer la transparence et la crédibilité des futures élections législatives, qui ont permis d'articuler le dialogue politique de l'Équipe Europe au Tchad.
- Sur le rapport des élections présidentielles d'avril 2021 rédigé par la CENI (en cours de validation finale).
- Sur le rapport de suivi des élections par la Ligue tchadienne des droits de l'homme dans le cadre du projet « Ma voix compte 2 », financé dans le cadre de l'instrument IEDDH de l'UE.
- Sur les enseignements tirés de l'assistance technique (AT) dans le domaine de la démocratisation et des élections législatives, financée dans le cadre de la Facilité de coopération technique du 11^e FED. Cette AT a non seulement contribué au renforcement de la CENI et du BPE, mais a aussi facilité la coordination avec les

partenaires tchadiens et internationaux qui sont en charge des différents soutiens de l'UE. Ce travail de coordination a permis à l'UE de réaliser : 1/ Le suivi des étapes nécessaires pour la tenue des élections législatives (qui n'ont pas encore eu lieu) dans le cadre du programme PAPEL-ACTET sous le 11^e FED, avec le PNUD ; 2/ la formulation du « Projet d'appui au Parlement et aux processus électoraux (PAPPE) » sous le 11^e FED avec la GIZ ; 3/ la supervision sur le terrain du projet « Ma Voix compte 2 » sous l'instrument DCI-EIDHR, impliquant le renforcement de la participation citoyenne, avec la Ligue tchadienne des droits de l'homme (LTDH).

La présente action bénéficiera des leçons apprises dans le cadre des actions d'appui à la transition qui seront mises en œuvre par le Service des instruments de politique étrangère de l'UE (FPI) :

- Instrument contribuant à la Stabilité et à la Paix (IcSP)-European Resources for Mediation Support (ERMES III) : Assistance technique de court terme au Ministère chargé de réconciliation nationale et du dialogue, pour la médiation (100 000 EUR).
- IVDCI-Rapid Response Pillar : « Support à la médiation et au dialogue » (3 000 000 EUR). L'action, en cours de formulation, consiste en la mise en place d'une assistance technique au Ministère de la réconciliation nationale et du dialogue pendant dix-huit mois, et vise à faciliter : 1/ les efforts de médiation entre les différentes parties et 2/ la préparation et la mise en œuvre du dialogue national inclusif sur la base des principes démocratiques. Cette action est également susceptible de poser les premiers jalons pour un appui à l'élaboration d'un projet de Constitution.

Les leçons qui seront tirées de la dernière élection présidentielle d'avril 2021 (avant la mise en place du CMT), à travers des informations des sources officielles, mais aussi de la société civile, permettront notamment d'intégrer pleinement les risques liés à la phase préparatoire préélectorale et les enjeux d'un renforcement effectif des capacités de gestion et de coordination des instances en charge des élections (CENI et BPE). Ces risques et enjeux portent sur les nombreux retards enregistrés dus à la conjoncture politique, au cadre juridique des élections très évolutif, aux contraintes sécuritaires, au manque d'infrastructures et/ou à l'absence des représentants de l'État sur certaines parties du pays.

De ce fait, l'action nécessite une certaine flexibilité dans la mise en œuvre, une assistance technique spécialisée et suffisamment étoffée, une planification accrue et un monitoring précis de la situation et des priorités en phase préélectorale.

3.5. La logique d'intervention

La stratégie de l'action est fondée sur une approche multidimensionnelle et vise à soutenir à la fois les autorités de la transition, les organes et les institutions étatiques, les organisations de la société civile et les médias, en vue de faciliter la mise en place de l'ordre démocratique au Tchad avec la tenue du référendum constitutionnel et l'organisation d'élections présidentielles crédibles, inclusives, et apaisées.

L'action comprend les volets suivants:

- Contribution financière de l'UE au fonds commun du PNUD et participation à sa structure de gouvernance.
- Assistance technique dans le domaine de l'expertise électorale.
- Appui aux OSC pour une observation nationale coordonnée tout au long du processus électoral et la sensibilisation des électeurs, et renforcement des médias en matière de communication et reportage relatifs au processus électoral (y compris les organisations de défense des droits humains).
- Appui pour la participation active des femmes et des jeunes dans le processus électoraux et politiques.

L'action visera à promouvoir le dialogue et la confiance entre les différents bénéficiaires. L'expérience montre que le contexte de l'intervention est volatile et éminemment politique outre que technique. Le cadre institutionnel et juridique est, pour sa part, évolutif. En conséquence, les diverses activités prévues dans l'action pourraient être éventuellement reconsidérées et/ou réorientées lors de la mise en œuvre.

L'action est alignée avec les demandes formulées par l'Union africaine au CMT pour la transition, en particulier sur le besoin de mettre en place une transition civile, limitée à dix-huit mois, basée sur un programme détaillé, comportant la tenue d'un dialogue national inclusif et des élections présidentielles, pour un retour à l'ordre démocratique.

L'action a été conçue pour permettre de renforcer le dialogue politique de l'Équipe Europe au Tchad. Elle est complémentaire au « Programme d'appui à la transition politique et à la consolidation de l'État (SRBC) » qui se focalisera sur la tenue d'un dialogue national inclusif et sur l'élaboration d'une nouvelle Constitution. Les deux actions seront toutefois mises en œuvre de manière indépendante.

L'action n'est pas liée aux initiatives « Team Europe » (TE) qui ont été élaborées pour le Tchad. Les actions d'appui de l'UE à la transition politique au Tchad, sont cependant conçues pour poser les bases en vue de la stabilité et du développement du pays, qui seront appuyés par après par les initiatives TE.

3.6. Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement¹. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

¹ L'identification des valeurs de référence et, par conséquent, des valeurs cibles est rendue difficile par la quantité et la qualité des données statistiques disponible au Tchad. Le contexte des élections est aussi hors commun en raison de la transition. Les valeurs de base et nos cibles seront alors identifiées préalablement à la phase de formulation de l'action avec l'appui des expertises mobilisées, y inclus dans le cadre d'autres actions et instruments financés par l'Union européenne et ses partenaires.

Résultats	Chaîne de résultats Principaux résultats attendus	Indicateurs	Valeurs de référence	Valeurs cibles	Sources de données	Hypothèses
Impact	Contribuer au retour apaisé à l'ordre constitutionnel et à la transformation démocratique durable au Tchad.	<p>1. Index de démocratie électorale (indicateur <i>Variétés de démocratie</i> (V-Dem) de la Banque mondiale</p> <p>2. Index de participation démocratique (indicateur V-Dem) de la Banque mondiale</p> <p>3. Indice Mo Ibrahim de gouvernance africaine</p>	<p>1. 0,27 (2019)</p> <p>2. 0,17 (2019)</p> <p>3. 47/54 (2017)</p>	<p>1. A définir</p> <p>2. A définir</p> <p>3. A définir</p>	<p>1. Base de données Variétés de démocratie</p> <p>2. Base de données V-DEM</p> <p>3. Indice Mo Ibrahim de gouvernance africaine pour le Tchad</p>	<i>Non applicable</i>
Effet direct 1	L'organisation des processus électoraux (référendum constitutionnel et élections présidentielles) libres, inclusifs, crédibles et conformes aux standards internationaux, est facilitée.	<p>1.1 Nombre d'incidents rapportés par les observateurs lors des élections et du référendum</p> <p>1.2 Taux d'acceptation des résultats des élections par le peuple tchadien</p> <p>1.3 Mesure dans laquelle le calendrier électoral est tenu</p> <p>1.4 Nombre de pays soutenus par l'UE pour organiser des élections et/ou améliorer leur processus électoral (EURF)</p>	<p>1.1 A définir</p> <p>1.2 A définir</p> <p>1.3 A définir</p> <p>1.4 A définir</p>	<p>1.1 A définir</p> <p>1.2 A définir</p> <p>1.3 A définir</p> <p>1.4 A définir</p>	<p>1.1 Rapports des missions d'observation internationales et nationales</p> <p>1.2 Rapports des missions d'observation internationales et nationales</p> <p>1.3 Rapports d'observation</p> <p>1.4 Rapports UE</p>	<p>- Une feuille de route de la transition est adoptée et son exécution démarre sans délai</p> <p>- Les autorités de transition confirment leurs engagements et continuent de montrer leur volonté de mener une transition courte et un processus électoral aboutissant à la mise en place d'institutions légitimes et crédibles</p>

<p>Effet direct 2</p>	<p>La participation des organisations de la société civile et des médias dans le suivi du processus électoral, et des femmes et des jeunes aux processus démocratiques et politiques, est améliorée.</p>	<p>2.1 Taux de couverture médiatique du processus électoral et du référendum dans l'ensemble du pays</p> <p>2.2 Taux de participation lors des élections présidentielles et référendum constitutionnel (H/F, par catégories d'âge), ainsi que des personnes vivant avec un handicap et des déplacés internes (IDP) et retournés</p> <p>2.3 Nombre de femmes candidates et de jeunes candidats aux élections (par type de scrutin)</p>	<p>2.1 A définir</p> <p>2.2 A définir</p> <p>2.3 A définir</p>	<p>2.1 A définir</p> <p>2.2 A définir</p> <p>2.3 A définir</p>	<p>2.1 Rapports des missions d'observation internationales et nationales</p> <p>2.2 Rapports des ONG internationales spécialisées (Amnesty International, Reporters sans frontières, Internet sans frontières...)</p> <p>2.3 Rapports CENI</p>	<p>- Les espaces politiques et publics et la liberté d'expression ne sont pas restreint</p> <p>- Les OSC disposent de capacités et d'organisation suffisantes pour pouvoir bénéficier de l'appui offert par l'action</p> <p>- Les médias privés peuvent exercer leurs activités librement.</p>
<p>Produit 1 lié à l'effet direct 1</p>	<p>1.1 Les capacités de la CENI et du BPE sont renforcées dans la mise à jour éventuelle et la sécurisation du fichier des électeurs, la mise en place d'une cartographie électorale possiblement géo-référenciée, la gestion efficace des cartes d'électeurs, la formation des effectifs, la préparation et l'organisation du référendum constitutionnel et des élections présidentielles, la concertation avec les acteurs clés du processus, la communication et toute autre activité pertinente.</p>	<p>1.1.1 Nombre de personnes bénéficiaires au sein de la CENI et du BPE d'actions de renforcement de capacités et ayant acquis avec le soutien de l'UE de nouvelles compétences pour l'organisation d'élections (H/F)</p> <p>1.1.2 Statut du fichier des électeurs mis à jour et sécurisé avec le soutien de l'UE</p> <p>1.1.3 Statut d'une cartographie électorale mise en place avec le soutien de l'UE</p>	<p>1.1.1 A définir</p> <p>1.1.2 A définir</p> <p>1.1.3 A définir</p>	<p>1.1.1 A définir</p> <p>1.1.2 A définir</p> <p>1.1.3 A définir</p>	<p>1.1.1 Modules de formations, listes de présences ; questionnaires distribués avant et après les formations</p> <p>1.1.2 Rapports d'activités</p> <p>1.1.3 Rapports d'activités</p>	
<p>Produit 2 lié à l'effet direct 1</p>	<p>1.2 Les services du gouvernement de transition préposés à l'organisation du référendum constitutionnel et du processus électoral sont renforcés dans leur opérationnalisation et dans leur coordination.</p>	<p>1.2.1 Nombre de personnes bénéficiaires d'actions de renforcement au sein des services du gouvernement de transition et ayant acquis de nouvelles compétences pour</p>	<p>1.2.1 A définir</p>	<p>1.2.1 A définir</p>	<p>1.2.1 Rapports de l'AT UE ; rapports de formation</p>	

		l'organisation des élections avec le soutien de l'UE (désagrégation H/F) 12.2 Mesure dans laquelle la feuille de route de la transition est respectée grâce au soutien de l'UE	1.2.2 A définir	1.2.2 A définir	1.2.2 Points de presse et sites internet des autorités de transition ; rapports d'activités	
Produit 3 lié à l'effet direct 1	1.3 La CNDH est formée aux enjeux techniques d'un processus électoral et elle est mieux outillée pour remplir son rôle d'enquête, d'étude et de monitoring des droits humains et de la condition de la femme, dans le cadre du processus électoral.	1.3.1 Nombre de membres de la CNDH et personnels formés et ayant acquis de nouvelles compétences sur les aspects pertinents du processus électoral avec l'appui de l'UE (H/F)	1.3.1 A définir	1.3.1 A définir	1.3.1 Modules de formations, listes de présences ; questionnaires distribués avant et après les formations	
Produit 1 lié à l'effet direct 2	2.1 Les capacités des organisations de la société civile sont renforcées pour leur participation plurielle et coordonnée aux processus démocratiques, notamment dans leur rôle d'observation électorale citoyenne, de plaidoyer, de sensibilisation et d'information autour du processus électoral.	2.1.1 Nombre d'actions de coordination et de coopération entre les OSC organisées avec le soutien de l'UE 2.1.2 Nombre d'acteurs de la société civile formés et ayant acquis de nouvelles compétences avec l'appui de l'UE (désagrégé par genre, province) 2.1.3 Nombre de rapports d'observation nationale du processus électoral de sortie de transition de qualité et cohérents méthodologiquement réalisés avec l'appui de l'UE 2.1.4 Nombre de supports de sensibilisation réalisés avec l'appui de l'UE (en français et en arabe) 2.1.5 Nombre d'actions de sensibilisation et d'information des	2.1.1 A définir 2.1.2 A définir 2.1.3 A définir 2.1.4 A définir 2.1.5 A définir	2.1.1 A définir 2.1.2 A définir 2.1.3 A définir 2.1.4 A définir 2.1.5 A définir	2.1.1 Rapports d'activités 2.1.2 Modules de formation, listes de présence ; questionnaires 2.1.3 Rapports d'activités 2.1.4 Rapports d'activités 2.1.5 Rapports d'activités	

		électeurs organisées avec le soutien de l'UE (par province)				
Produit 2 lié à l'effet direct 2	2.2 Les organisations des femmes et des jeunes ainsi que des personnes vivant avec handicap et des déplacés internes (IDP) et retournés, sont renforcées pour leur participation active aux processus démocratiques et politiques.	2.2.1 Nombre de femmes, de jeunes, de personnes vivant avec un handicap et de déplacés internes (IDP) et retournés formés et ayant acquis de nouvelles compétences en matière de processus démocratiques et politiques avec l'appui de l'UE (H/F) 2.2.2 Nombre d'activités de sensibilisation organisées avec le soutien de l'UE et visant spécifiquement les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec un handicap et les déplacés internes (IDP) et retournés et nombre de participants (HF et âges)	2.2.1 A définir 2.2.2 A définir	2.2.1 A définir 2.2.2 A définir	2.2.1 Modules de formations, listes de présence ; questionnaires distribués avant et après les formations 2.2.2 Rapports d'AT	
Produit 3 lié à l'effet direct 2	2.3 Les responsables des médias sont formés dans des domaines spécialisés, renforcés dans leurs capacités en matière de communication et reportage relatifs au processus électoral, et sensibilisés aux questions liées au genre.	2.3.1 Taux d'accessibilité au grand public et aux acteurs clé d'informations ponctuelles et impartiales concernant le processus électoral de sortie de transition 2.3.2 Nombre de journalistes, rédacteurs et responsables de radios formés avec l'appui de l'UE (H/F) 2.3.3 Nombre de médias capables de réaliser régulièrement leurs activités de reportage et production grâce à l'appui technique et financier de l'UE	2.3.1 A définir 2.3.2 A définir 2.3.3 A définir	2.3.1 A définir 2.3.2 A définir 2.3.3 A définir	2.3.1 Rapport de media monitoring des missions d'observation internationales 2.3.2 Modules de formations, listes de présences ; questionnaires distribués avant et après les formations 2.3.3 Couverture médiatique, productions des médias imprimés et audiovisuels	

4. MODALITES DE MISE EN OEUVRE

4.1. Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la République du Tchad.

4.2. Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de **36 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

Mise en oeuvre de la composante relative à l'appui budgétaire

Non applicable.

4.3. Modalités de mise en oeuvre

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE².

4.3.1. Gestion directe (subventions)

Activités de l'OS 2

Subventions (gestion directe):

(a) Objet de la subvention

La subvention contribuera à la mise en œuvre de l'objectif spécifique 2³, sous-produits 2.1 et 2.2, à savoir : au renforcement du rôle de la société civile dans l'observation électorale citoyenne et la sensibilisation des électeurs, au renforcement des capacités des médias dans le suivi du processus électoral de sorte de la transition, et au renforcement de la participation active aux processus démocratiques des jeunes et des femmes.

(b) Type de demandeurs visés

La subvention est prévue pour une organisation non-gouvernementale avec une expertise solide et avérée dans l'assistance technique à des processus électoraux et de transition en Afrique subsaharienne, y compris dans les domaines de l'élaboration et l'adoption de Constitutions démocratiques. L'organisation devra être capable de travailler à plusieurs niveaux politiques et techniques, y compris avec l'Union africaine, les partis politiques et les organisations de la société civile.

(c) Justification d'une attribution directe

Sous la responsabilité de l'ordonnateur compétent de la Commission, le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié par la situation de crise du Tchad, telle que définie dans l'article 195, point a) du règlement financier de la Commission. La subvention peut être octroyée sans appel à propositions à un bénéficiaire doté d'une

² www.sanctionsmap.eu. Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes juridiques publiés au Journal officiel (JO). En cas de divergence entre les actes juridiques publiés et les mises à jour sur le site web, c'est la version du JO qui prévaut.

³ OS2 : La participation des organisations de la société civile et des médias dans le suivi du processus électoral, et des femmes et des jeunes aux processus démocratiques et politiques, est améliorée.

expérience de travail confirmée avec la société civile dans l'observation domestique électorale et l'accompagnement des organisations des jeunes et femmes, qui puisse être mobilisée rapidement.

Le recours à l'octroi d'une subvention sans appel à propositions est justifié par la situation de crise du Tchad, telle que définie dans l'article 195 du règlement financier de la Commission et en raison de la durée prévue à l'heure actuelle de la transition tchadienne (18 mois jusqu'en octobre 2022). Le choix d'une attribution directe permettra une fois la convention de financement signée, de réduire les délais habituels de contractualisation, pour le renforcement des plateformes et organisations afin que la société civile joue pleinement son rôle sur tout le processus.

4.3.2. Gestion directe (passation de marches)

Contrat de services pour l'Assistance technique de l'action.

La sélection et l'arrivée des experts de l'assistance technique est prévue au cours du premier semestre 2022 afin de former et renforcer la CENI et le BPE qui devront gérer le processus électoral. A titre indicatif, les élections présidentielles sont actuellement prévues en septembre 2022.

Objet du Marché	Type indicatif (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif des contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
OS 1 et OS 2 L'objectif du contrat d'assistance technique est double : 1/ assurer la cohérence globale de l'action en supervisant les composantes mises en œuvre par le PNUD et subvention ; 2/ appuyer et renforcer les capacités des institutions en charge du processus (produits 1.1 et 1.2).	Contrat de services	1	2021/Q4

4.3.3. Gestion indirecte avec une organisation internationale

Mise en œuvre des activités de l'OS 1

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec le **PNUD**. Cette mise en œuvre concerne l'objectif 1 de l'action⁴ et plus précisément le produit 1.1⁵ et une partie du produit 1.2⁶. Le produit 1.2 sera aussi mis en œuvre par l'assistance technique prévue dans la partie gestion directe (passation des marchés).

L'entité envisagée a été sélectionnée sur la base des critères suivants : expertise technique à niveau international du PNUD dans l'appui de processus électoraux, en tant qu'agence des Nations Unies spécialisée. Le PNUD a appuyé la formulation du programme PAPEL-ACTET du 11^e FED d'appui à l'organisation des élections législatives au Tchad (initialement prévues pour 2019, mais décalées à plusieurs reprises). Le PNUD accompagne de manière permanente le Tchad sur toutes les questions liées aux processus électoraux. Ce choix repose également sur les avantages

⁴ OS1: L'organisation des processus électoraux (référendum constitutionnel et élections présidentielles) libres, inclusifs, crédibles et conformes aux standards internationaux, est facilitée.

⁵ Produit 1.1 : Les capacités de la CENI et du BPE sont renforcées dans la mise à jour éventuelle et la sécurisation du fichier des électeurs, l'actualisation d'une cartographie électorale possiblement géo-référencée, la gestion efficace des cartes d'électeurs, la formation des effectifs, la préparation et l'organisation du référendum constitutionnel et des élections présidentielles, la concertation avec les acteurs clés du processus, la communication et toute autre activité pertinente.

⁶ Produit 1.2 : Les services du gouvernement de transition préposés à l'organisation du référendum constitutionnel et du processus électoral sont renforcés dans leur opérationnalisation et dans leur coordination.

comparatifs du PNUD en termes d'impartialité et de coordination des contributions financières des partenaires au développement dans la gestion et la mise en œuvre des processus électoraux.

En cas d'échec des négociations avec l'entité susmentionnée, cette partie de la présente action peut être mise en œuvre en gestion directe conformément aux modalités de mise en œuvre mentionnées à la section 4.4.4.

4.3.4. Passage d'un mode de gestion indirecte à une gestion directe (et vice versa) en raison de circonstances exceptionnelles (une deuxième option alternative)

Au cas où les modalités privilégiées pour la réalisation des produits 1.1 et 1.2 en gestion indirecte avec le PNUD, ne peuvent pas être mis en œuvre en raison de circonstances échappant au contrôle de la Commission, la présente action sera conduite selon le schéma suivant:

Objectif	Objet en termes génériques, si possible	Type (travaux, fournitures, services)	Nombre indicatif de contrats	Trimestre indicatif pour le lancement de la procédure
OS 1 PNUD	Gestion et organisation des activités	services, fournitures	2	2022/Q2

4.4. Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.5. Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE (montant en EUR)	Contribution indicative de tiers, dans la devise indiquée (EUR)
Modalités de mise en oeuvre – cf. section 4.4		
OS1 : <i>Appuyer la tenue dans les délais d'un référendum constitutionnel et l'organisation d'un processus électoral libre, inclusif, crédible et conforme aux standards internationaux, de sortie de la transition politique au Tchad</i> Composé par :	12 000 000	5 000 000
Passation de marchés (gestion directe) – cf. section 4.4.2	2 000 000	
Gestion indirecte avec le PNUD – cf. section 4.4.3	10 000 000	5 000 000
OS2 : <i>Promouvoir un rôle actif des organisations de la société civile dans le suivi du processus électoral de sortie de transition, renforcer les capacités des médias et améliorer la participation des femmes et des jeunes aux processus démocratiques et politiques</i> Composé par :	3 800 000	
Subventions (gestion directe) – cf. section 4.4.1	3 800 000	
Evaluation – cf. section 0 Audit – cf. section 5.3	200 000	N.A.
Totaux <i>Passation de marchés – enveloppe totale section 4.4.2: 2 000 000 EUR</i> <i>Subventions - enveloppe totale section 4.4.1: 3 800 000 EUR</i>	16 000 000	5 000 000

4.6. Structure organisationnelle et responsabilités

Le PNUD est responsable et redevable de la mise en œuvre du volet d'assistance électorale de l'action (P 1.1), de la réalisation des produits attendus dans le cadre de l'action, et de l'utilisation efficace des ressources allouées à l'action pour ces activités. L'évolution de l'action et de son environnement feront l'objet d'un suivi régulier entre l'UE et le PNUD à Bruxelles et à N'Djamena.

Le consortium, sous le leadership du bénéficiaire de la subvention attribuée directement, aura la responsabilité de la mise en œuvre de l'objectif spécifique 2⁷ de l'action qui prévoit un appui à la société civile, et notamment la sensibilisation et participation citoyenne à travers les jeunes et les femmes.

L'équipe d'assistance technique aura un double rôle. En plus des actions de capacitation, formation et assistance en faveur des structures nationales en synergie et en coordination avec le PNUD et de la société civile tchadienne visée

⁷ OS2 : La participation des organisations de la société civile et des médias dans le suivi du processus électoral, et des femmes et des jeunes aux processus démocratiques et politiques, est améliorée.

par l'action, elle aura un rôle de supervision et de coordination générale de l'action, en vue de permettre le renforcement de l'impact des activités.

Pour assurer une meilleure coordination et une supervision appropriée de l'appui de la communauté internationale au cycle électoral au Tchad, il est prévu deux mécanismes de coordination : le comité de pilotage et le comité technique.

Comité de pilotage de l'action

Servant de cadre à la définition des grandes orientations de l'action, le comité de pilotage assure la coordination des différentes composantes et activités. Les membres du comité de pilotage seront notamment :

- Les ministères impliqués dans le processus
- La CENI
- Le BPE
- Le PNUD à travers l'UGP sur le fonds commun
- le bénéficiaire de la subvention attribuée directement par l'UE
- La société civile locale

Les représentants des autres partenaires extérieurs intervenant sur le plan bilatéral et multilatéral dans le processus électoral pourront être invités aux travaux. Il en va de même pour le BPE.

La présidence du comité de pilotage sera assurée par la CENI et l'UE. Avec l'appui de l'assistance technique mise à disposition par l'UE dans le cadre de cette action, le comité de pilotage adopte le plan d'activités détaillé et se réunit une fois tous les trois mois, en vue de faire le point sur l'état d'avancement des activités de l'action. En cas de besoin, des réunions ad hoc du comité de pilotage peuvent être tenues. La première réunion du comité de pilotage aura lieu au démarrage des activités de l'action, et aura pour finalité l'approbation de son programme de travail. Les travaux du comité de pilotage sont facilités par l'assistance technique de l'action en étroite collaboration avec la CENI.

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par l'équipe d'assistance technique. Son chef d'équipe, en collaboration avec les différents partenaires de mise en œuvre (PNUD, bénéficiaire de la subvention attribuée directement), rend compte des activités de l'action et informe les participants sur l'utilisation des ressources. Il fait également le point sur l'état d'avancement des activités et des contraintes susceptibles d'en compromettre le bon déroulement. Le comité de pilotage délibère et statue de manière consensuelle.

Comité de pilotage du financement des élections

Dans le cadre spécifique du volet élections, un comité de pilotage spécifique pour le processus électoral est mis en place par le PNUD, il a comme rôle la coordination des partenaires extérieurs qui fourniront des contributions financières au panier commun mis en place par le PNUD pour le financement du référendum constitutionnel et les élections présidentielles.

Ce comité sera codirigé par la CENI et le PNUD, et ses membres seront les institutions suivantes :

- Ministères impliqués
- CENI
- PNUD
- UE
- Autres contributeurs au panier commun

Les réunions de ce comité de pilotage auront lieu tous les mois. Le secrétariat sera assuré par l'unité de gestion du projet (UGP) qui sera mise en place par le PNUD.

Comité technique ou cellule technique d'appui au processus électoral

En qualité de sous-structure technique et opérationnelle du comité de pilotage, le comité technique supervise le suivi quotidien des activités de l'action. Il est composé notamment :

- Des représentants / points focaux pour les élections des partenaires extérieurs membres du comité de pilotage ;

- Des représentants de la CENI et du BPE ;
- Des experts et consultants électoraux nationaux et des experts nommés par les partenaires techniques et financiers impliqués ;
- Des représentants des ONG internationales et autres organisations sous régionales, régionales ou internationales participant à l'accompagnement du processus électoral.

Sous la coordination du président de la CENI, le comité technique se réunit une fois par semaine pour soutenir les activités et suivre l'avancement du processus électoral. Il assiste la CENI et le BPE dans l'élaboration du plan opérationnel détaillé des activités, analyse les problèmes techniques éventuels et formule des avis techniques et des recommandations au comité de pilotage.

Unité de gestion du projet du PNUD

Elle est dirigée par le conseiller technique principal (CTP) qui sera mis à disposition par le PNUD. Il est responsable de la mise en œuvre quotidienne du projet, au nom du partenaire de mise en œuvre et dans les limites accordées par le comité technique. La principale responsabilité du gestionnaire de projet est de s'assurer que le projet délivre les produits spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualités requises et en respectant les contraintes de temps et de coût.

Le PNUD fournira l'assurance qualité, le suivi programmatique et l'appui technique sur le premier volet du projet.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

Mesures d'accompagnement

La mise en œuvre de la présente action est assujettie à la mise en place par le gouvernement tchadien des mesures préalables suivantes, afin de permettre de financer des élections inclusives, crédibles et transparentes:

- Respect du programme et de la Feuille de route de la transition politique (étapes clés : dialogue national inclusif, réforme constitutionnelle et élections nationales), dans les délais accordés entre le Tchad et la communauté internationale.
- Couplage des élections législatives et présidentielles.
- Réforme du code électoral dans le cadre du dialogue inclusif ; adoption de l'interdiction, pour le Président et les membres du Conseil Militaire de Transition (CMT) de se présenter aux élections présidentielles.
- Absence d'obstacle en droit et en pratique à la participation de tous les partis politiques, des jeunes et des femmes tchadiennes dans le processus électoral (en tant qu'électeurs et candidats) ainsi que les déplacés internes et les retournés.
- Respect de la liberté d'expression et de réunion.
- Mesures garantissant un accès complet aux médias nationaux et aux réseaux sociaux.

Si ces mesures ne sont pas prises par le gouvernement, la Commission appliquera les mesures de sauvegarde suivantes, selon l'état d'avancement de l'action:

- Suspension de la signature ou de la mise en œuvre de la convention de financement avec le gouvernement.
- Suspension de la signature ou de la mise en œuvre des contrats (convention de délégation avec le PNUD, contrats de services et subvention).
- Introduction de clauses dans la convention de délégation avec le PNUD, permettant : 1) le déboursement de la contribution de l'UE par tranches ; et 2) la résiliation de la convention de contribution conformément aux dispositions des conditions générales de ladite convention.

5. MESURE DE PERFORMANCE

5.1. Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (produits et résultats directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

Rôles et responsabilités en matière de collecte, d'analyse et de suivi des données:

L'équipe d'assistance technique prévue par l'action aura un rôle de suivi et harmonisation des différentes composantes de l'action, ainsi que de collecte des rapports des deux composantes de l'action respectivement pilotées par le PNUD et le bénéficiaire de la subvention attribuée directement.

Sur le volet spécifique d'appui aux élections du P 1.1 : L'unité de gestion du projet (UGP) du PNUD produira des rapports financiers réguliers, conformément aux procédures du PNUD, ainsi qu'à l'accord portant établissement du projet et des Accords de Partage des Coûts, en plus du rapport final consolidé attendu à la fin du projet. Les rapports périodiques seront présentés aux bailleurs de fonds aux réunions du comité de pilotage. De plus, l'action contribuera régulièrement aux rapports mensuels élaborés par la Joint Task Force (JTF)⁸ Commission Européenne-PNUD, basée à Bruxelles.

Les informations pertinentes sur le projet seront mises à la disposition des parties signataires.

L'UGP rédigera le Procès-verbal des réunions du comité de pilotage et le communiquera aux parties signataires dans un délai raisonnable en suivant les réunions. Des rapports périodiques sur l'état d'avancement du processus seront élaborés tous les trois mois indépendamment des rapports particuliers requis par les accords ou conventions de contribution.

Sur le volet d'appui à la société civile (OS2) : le bénéficiaire de la subvention attribuée directement aura la charge du suivi, appuyé par des suivis continus extérieures.

La contribution financière de l'UE pour cette action vise de manière particulière le renforcement de la transparence et de la crédibilité des élections présidentielles. Cette contribution est complémentaire au budget de l'État et à l'éventuelle contribution financière d'autres partenaires financiers du Tchad pour le financement des élections, et doit être mise en œuvre de manière parallèle et coordonnée pour permettre l'atteinte des résultats prévus. Le PNUD est responsable et redevable de la mise en œuvre du volet sur l'appui aux autorités dans la préparation et tenue des échéances électorales prévues dans l'action et de l'utilisation efficace des ressources allouées pour l'action. L'évolution de l'action et de son environnement feront l'objet d'un suivi régulier entre l'UE et le PNUD à Bruxelles et à N'Djamena.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.2. Évaluation

⁸ Ce groupe de travail est composé d'experts de l'UE et du PNUD. Il comprend des représentants du Service européen pour l'action extérieure (SEAE), de la DG INTPA et du département des affaires politiques de l'ONU / de la Division de l'assistance électorale (DPA/EAD), ainsi que des représentants des bureaux géographiques de ces deux organisations.

Compte tenu de la nature de l'action, une évaluation finale sera effectuée pour cette action, ou une de ses composantes, par des consultants indépendants contractés par la Commission.

Elle sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux (y compris pour une révision de la politique menée), en tenant compte notamment des aspects droits humains et genre.

La Commission informera les partenaires chargés de la mise en œuvre au moins **30 jours** avant les dates envisagées pour la mission d'évaluation. Les partenaires chargés de la mise en œuvre collaboreront de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.3. Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6. COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.